

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 2 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Kossi Eric AHIALEY

**Membres présents** : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætítia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

**Membres ayant donnés pouvoir** : 6

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Michel CHAVALARD pouvoir à Mme Marie ANDREANI  
Mme Muriel NÉMOZ pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY  
Mme Elodie CHAZELLE pouvoir à M. Kossi Eric AHIALEY  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

**Membres absents**: 3

M. René SIMILLION, M. Fatih DEMIRAY, M. Hervé LEQUIN

**Délibération n°20260624DEL18**

**GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES**

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du réseau AURA - SYUNIK**

**RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bron a délibéré par délibération n° 20241212DEL3 en faveur de l'accord de coopération entre les collectivités Alpes et celles du Syunik (Arménie) et du jumelage entre Bron et la ville de MEGHRI.

Le Conseil Municipal du 02 octobre 2025 par délibération n° 20251002DEL25 a approuvé la convention de partenariat entre les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA-SYUNIK et à désigné deux représentants du Conseil Municipal pour siéger au comité de pilotage.

L'article L. 2121-33 du CGCT dispose que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il est également précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des délégués au comité de pilotage du réseau AURA-SYUNIK.

Sont candidats :

- M. MIRALLES-FOMINE Pascal
- Mme CHAREYRE Martine

1 candidature ayant été déposée pour chaque siège à pourvoir, en conséquence, sont désignés pour représenter la Ville de Bron au sein du comité de pilotage du réseau AURA-SYUNIK :

- M. MIRALLES-FOMINE Pascal
- Mme CHAREYRE Martine

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**